

## Partenariat entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard et la Communauté de Communes Terre de Camargue

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie, représentée par Xavier Perret, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard, et la Communauté de communes Terre de Camargue, représentée par son Président, le Docteur Robert Crauste, signent, le 04 octobre à 14h, une convention de partenariat afin de renforcer leur collaboration en faveur du développement économique du territoire de la Communauté de communes de Terre de Camargue qui rassemble Aigues-Mortes, Le Grau du Roi et Saint-Laurent d'Aigouze.

### Aigues-Mortes, le mercredi 04 octobre à 14h00 :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard et la Communauté de communes Terre de Camargue se réunissent pour acter leur collaboration. L'objet de cette convention de partenariat vise à initier et à mettre en œuvre des actions de soutien et d'accompagnement aux porteurs de projets et aux entreprises artisanales du territoire, ainsi qu'à décliner l'offre de services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : « Animation économique du territoire ».

À partir du mois de novembre, la CMA tiendra ainsi une permanence au siège de la Communauté de communes afin d'offrir un service de proximité aux artisans du territoire. Un conseiller de la CMA accueillera, informera et accompagnera les porteurs de projet et les artisans dans le cadre de la création, la reprise, la transmission et le développement de leur activité. Les modalités de cette permanence (jours, horaires) seront définies prochainement. La Communauté de communes mettra également à disposition de la CMA ses locaux pour développer des actions de formation adaptées aux besoins du territoire. Enfin, les deux partenaires coopéreront sur toutes actions favorisant l'implantation et la pérennité des entreprises artisanales, essentielles pour la création d'emplois durables et la préservation des savoir-faire locaux.

Cette convention exprime l'engagement conjoint de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard et de la Communauté de communes Terre de Camargue à développer l'économie de proximité et à favoriser l'attractivité artisanale du territoire.

La signature de cette convention en présence des deux Présidents se déroulera le :

**Mercredi 04 octobre 2023 à 14h00**  
Communauté de Communes Terre de Camargue  
13 rue du Port – 30 220 Aigues-Mortes

#### A propos de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie fédère le réseau des 13 CMA départementales. *Etablissement public administratif de l'Etat, le réseau des CMA contribue à la croissance économique dans chaque département.* Mobilisée au quotidien pour défendre et représenter les intérêts des artisans, la CMA Gard accompagne plus de 28 000 entreprises artisanales à chaque étape de leur développement : création et reprise d'entreprise, formation continue, transitions numérique et écologique, promotion de l'artisanat.

Contact presse : Carine CARA – [carine.cara@cma-gard.fr](mailto:carine.cara@cma-gard.fr) – 06.35.06.79.02

#### A propos de la Communauté de Communes Terre de Camargue

La Communauté de communes Terre de Camargue regroupe trois communes - Aigues-Mortes, Le Grau du Roi et Saint-Laurent d'Aigouze - soit une population de 20 700 habitants à l'année et de plus de 120 000 en saison estivale. Dans le cadre de sa compétence du développement économique et de l'emploi, Terre de Camargue gère 4 zones d'activités économiques, 2 ports maritimes de plaisance à Aigues-Mortes et au Grau du Roi et l'office de tourisme intercommunal à St-Laurent d'Aigouze ; elle a en charge la politique locale du commerce d'intérêt communautaire ; elle conseille et accompagne individuellement les entreprises dans la recherche de subvention ainsi que dans leurs besoins de recrutement ; enfin, elle initie ou soutient les actions qui contribuent au rayonnement économique et à l'attractivité de son territoire.

Contact presse : Laurence MONET-PITOT – [l.monet-pitot@terredecamargue.fr](mailto:l.monet-pitot@terredecamargue.fr) – 07.77.30.13.04